

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-26

Date de la convocation  
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET

Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,

M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE

Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON

**Absents excusés sans pouvoir**

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

**Objet: Participation de la commune de MARLHES aux charges de fonctionnement de l'école publique « La Communale »**

Madame Christine BONNEFOY, adjointe aux affaires scolaires et au restaurant scolaire, informe que les époux DE ALMEIDA domiciliés au 190, chemin de Beaudier à MARLHES (42660) ont renouvelé l'inscription de leurs enfants Rudy et Josua à l'école publique « La Communale » pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Etant donné que la commune de Marlhes ne dispose pas d'école publique sur son territoire, la municipalité de Marlhes, en qualité de commune de résidence, a été sollicitée pour participer aux charges de fonctionnement de la scolarisation des enfants DE ALMEIDA à l'école « La Communale ».

**AR Prefecture**043-214302051-20240704-DCM240726-DE  
Reçu le 11/07/2024

Madame Christine BONNEFOY rappelle que le coût de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique « La Communale » s'élève à la somme de 665,70 € pour l'année 2022 et informe que la Commune de Marthes a donné son accord pour prendre en charge les frais de fonctionnement pour ces 2 enfants.

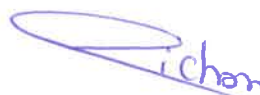
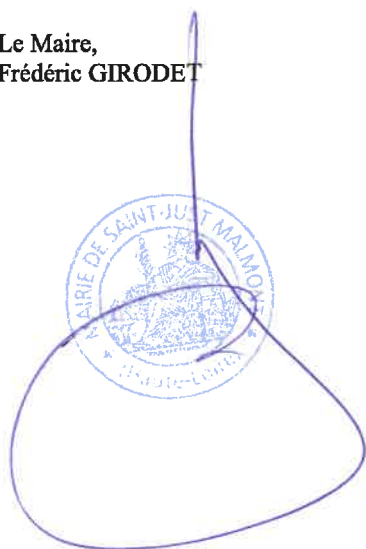
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'inscription de Rudy et Josua DE ALMEIDA à l'école publique « La Communale » à compter de l'année scolaire 2023/2024,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires et d'émettre en fin d'année scolaire le titre de recettes correspondant à la scolarisation des élèves.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance  
Mme Mélanie PICHON



**AR Prefecture**

043-214302051-20240704-DCM240726-DE  
Reçu le 11/07/2024